

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR
A SE SOUMETTRE AUX REGLES
RELATIVES A L'ACCES AU TERRITOIRE NATIONAL
DU ROYAUME DU MAROC
DES MAROCAINS ET MEMBRES DE LEURS FAMILLES
(CONJOINTS, ASCENDANTS ET DESCENDANTS)
EN PROVENANCE DES PAYS DE LA LISTE B
(Voyageur de plus de onze ans)**

- MODELE 2 -

Cette déclaration est à présenter, assortie d'un examen biologique de dépistage virologique négatif (PCR) réalisé depuis moins de 48 heures, aux compagnies de transport avant l'embarquement ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : À :

CNIE/Carte de résidence :

Demeurant à :

Tél au Maroc :

- Tél (1) :
- Tél (2) :

déclare sur l'honneur

- n'avoir présenté, au cours des dernières 48 heures, aucun des symptômes suivants :
la fièvre ou des frissons, une toux ou une exagération de ma toux habituelle, une fatigue inhabituelle, un essoufflement inhabituel quand je parle ou je fais un petit effort, des douleurs articulaires, des maux de tête inexpliqués, une perte de goût ou d'odorat, une diarrhée inexpliquée.
- m'engager à produire un test PCR négatif datant de moins de 48 h (délai entre prélèvement et embarquement). **Pour les personnes non vaccinées ou incomplètement vaccinées,**
- me conformer au Protocole sanitaire établi par les autorités marocaines ;
- rester confiné à l'adresse suivante:
.....
pour une durée de 5 jours, où j'éviterai tout contact avec toute autre personne ;
- m'engager à me présenter au centre de santé le plus proche ou à un laboratoire agréé pour réaliser un test de dépistage au 5^{ème} jour après mon arrivée au Maroc ;
- me conformer au protocole sanitaire de prise en charge, en vigueur au Maroc, en cas de positivité d'un test de dépistage.

Je déclare avoir pris connaissance du décret-loi 220292 du 23 mars 2020, édictant des dispositions spéciales à l'état d'urgence sanitaire et les modalités de son annonce, notamment l'article 4 dudit décret-loi.

Fait à :

Le : à h

Signature :